



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 99065

Texte de la question

Mme Sabine Buis attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la mise en place de la prime d'activité pour les travailleurs non-salariés. Des associations d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active et de la prime d'activité déplorent des difficultés sur le terrain dans le cadre du calcul de la prime d'activité. Alors que le RSA socle et le RSA activité étaient calculés sur la même base de revenus, soit les dernières ressources connues du bénéficiaire, la prime d'activité 2016, elle, est calculée sur les ressources 2014 du travailleur non-salarié. Les conséquences de ce calcul sur le terrain sont importantes : des personnes n'ont plus le droit (ou un droit réduit) au RSA compte tenu de revenus 2014 moindres. Elle lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Buis](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99065

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8289

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)